

SITEVI

2 0 1 9

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT HALL B6

COMEX POSIUM



Vous êtes inscrit comme exposant au SITEVI 2019.

Ce document a pour but de vous accompagner dans votre préparation et votre participation au salon.

Merci d'y porter la plus grande attention et de transmettre à vos fournisseurs et sous-traitants l'ensemble des informations dont ils pourraient avoir besoin.

Le service logistique du SITEVI reste à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Merci de nous adresser vos demandes par E-mail à l'adresse suivante:
laurent.diallo@comexposium.com

1) Présentation du Hall B6

- a) Plan de situation
- b) Descriptif du Hall B6

2) Planning – dates clés

- a) Montage – ouverture -démontage
- b) Validation des plans de stand
- c) Commandes techniques

3) Prestations techniques

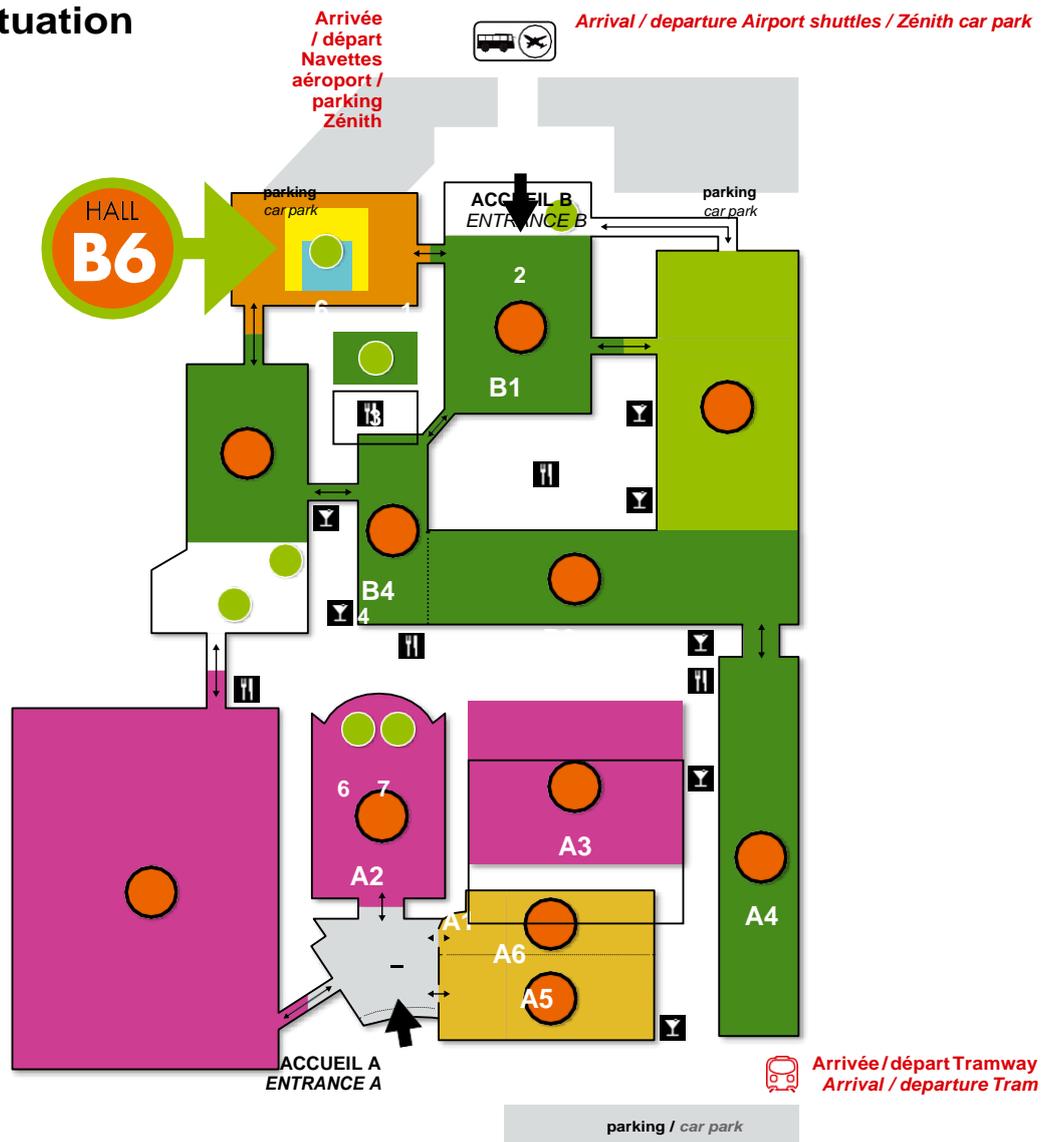
- a) Energie
- b) Fluides eau
- c) Elingues

4) Règlement d'architecture

5) Les appareils de cuisson ou de remise en température

1) PRÉSENTATION HALL B6

a) Plan de situation



b) Descriptif du Hall B6

Le Hall B6 est un bâtiment de 2800 m² (70 m de long x 40 m de large). Il est relié aux Halls B1 et B5 et se situe à proximité de l'Accueil visiteurs B.

Sa structure est conçue pour ne pas avoir de poteau intermédiaire grâce à sa travée unique d'une largeur de 40 m.

Equipements :

- Rampes d'accès
- Eclairage général et de sécurité
- Sonorisation
- Structure montée sur plancher dont la charge admissible est limitée à 500 kg/m² **LES ENJINS MOTORISÉS Y SONT INTERDITS** (nacelles, chariots élévateurs,...)
- Equipement de chauffage
- Habillages périphériques en panneaux PVC rigides
- **ELINGAGE ET STRUCTURES SUSPENDUES INTERDITES.**
- Toutes les structures de stand ainsi que la signalétique devront être autoportées.

2) PLANNING – DATES CLÉS



a) Montage – ouverture – démontage

		Dates	Horaires exposants	Horaires de mise sous tension électrique
MONTAGE	Stands nus	Vendredi 22 novembre	7h00 – 19h00	Le parc des expositions de Montpellier fourni du courant en permanent du 23/11/19 à 7h00 au 28/11/19 à 23h00
	Stands nus Stands équipés	Samedi 23 novembre	7h00 – 19h00	
		Dimanche 24 novembre	7h00 – 19h00	
		Lundi 25 novembre	7h00 – 24h00	
OUVERTURE		Mardi 26 novembre	7h00 – 19h00	
		Mercredi 27 novembre	7h30 – 19h00	
		Jeudi 28 novembre	7h30 – 19h00	
DÉMONTAGE	Stands nus Stands équipés	Jeudi 28 novembre	18h00 – 24h00	
		Vendredi 29 novembre	7h00 – 19h00	
	Stands nus	Samedi 30 novembre	7h00 – 14h00	

b) Validation des plans de stands

Les projets de stands devront être soumis pour approbation au plus tard le **25 octobre 2019 à la société**

DECOPLUS

 +33 (0)9 67 78 93 85

 w.decoplus@free.fr

c) Commandes techniques (électricité, eau,...)

La distribution jusqu'à votre stand de l'énergie et des fluides est assurée sous le plancher du bâtiment jusqu'au point de sortie que vous nous aurez préalablement indiqué.

C'est pourquoi il est nécessaire de bien anticiper la validation des commandes techniques ainsi que la transmission des plans indispensables au bon positionnement de ces dernières.

COMMANDES ET PLANS AVANT LE 8 NOVEMBRE 2019.

Passé cette date chaque commande fera l'objet d'une étude de faisabilité.

3) PRESTATIONS TECHNIQUES

La Boutique en ligne de votre Espace Exposant sera accessible début juillet. Vous serez alors en mesure de passer vos commandes techniques.

<https://event.sitevi.com/2019/>

a) Energie (alimentation, distribution)

Les prestations électriques proposées sont identiques à celles des autres halls.

b) Fluides (eau, air comprimé,...)

Ce type de prestation est sujet à étude par les services techniques de Montpellier Events selon votre implantation dans le hall.

c) Elingues



**COMPTE TENU DE LA STRUCTURE DU BÂTIMENT
L'ÉLINGAGE N'EST PAS AUTORISÉ.**

Toutes les structures de stand ainsi que la signalétique devront être autoportées.

Besoins d'information complémentaires ?

Contactez le Parc des Expositions de Montpellier

SERVICE EXPOSANTS :

 regiesitevi@spl-occitanie-events.com

 +33 (0)4 67 17 68 58

SERVICE FACTURATION ET REGLEMENT :

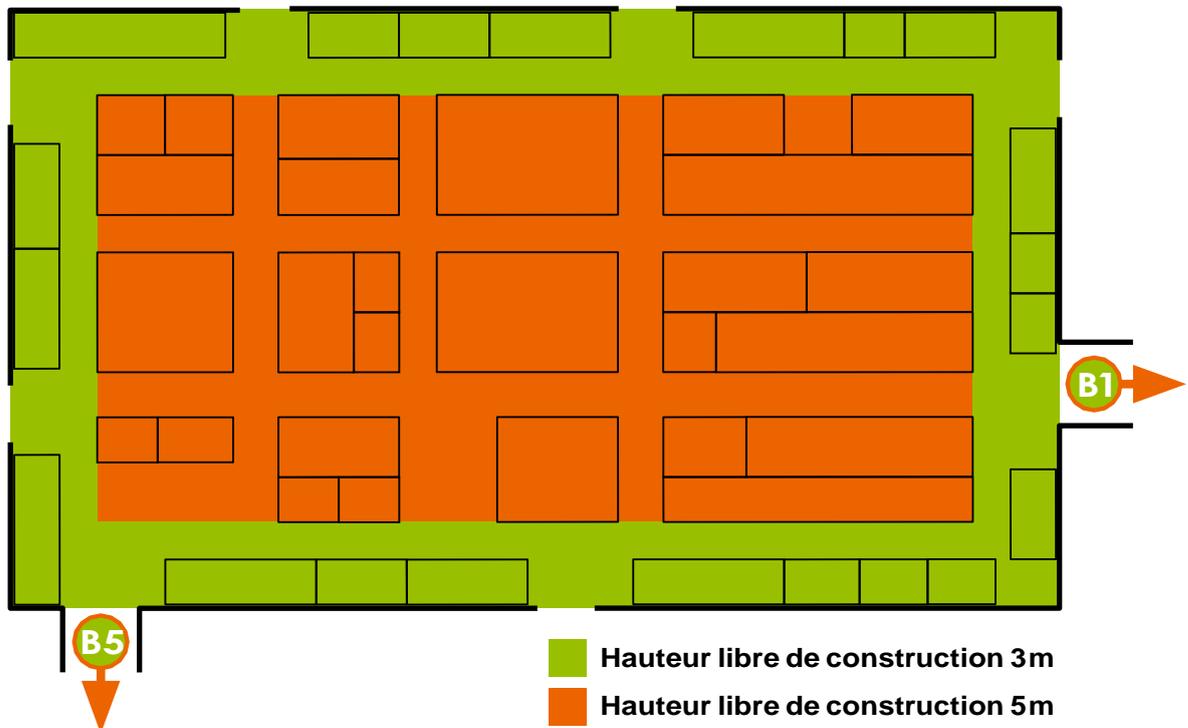
 sitevi@spl-occitanie-events.com

 +33 (0)4 67 17 68 54

4) RÈGLEMENT D'ARCHITECTURE



Le Hall B6 comporte une restriction de hauteur libre de construction pour les stands implantés en périphérie du hall et dont la hauteur maximale est limitée à 3 m et ce sur une profondeur de 6,50 m.



Dans tous les cas, chaque projet devra avant construction, être soumis au **Service Architecture du SITEVI**, qui autorisera, ou non, la réalisation sur le site. Tout projet qui ne respecterait pas les règles fixées sera refusé et à fortiori, tout stand monté sans accord du Service Architecture pourra être démonté, aux frais de l'exposant. Aucun accord passé entre exposants ne sera autorisé, seul l'organisateur ou **DECO PLUS** sera habilité à pouvoir déroger après une demande écrite.

Service Architecture du SITEVI

DECO PLUS

13 rue de Fourqueux - 78100 St Germain en Laye



+33 (0)9 67 78 93 85



w.decoplus@free.fr



Les projets des stands devront être soumis au plus tard le **25 octobre 2019**.

HAUTEUR DES STANDS, RETRAITS ET OUVERTURES SUR ALLÉES

Les constructions des stands doivent être effectuées en tenant compte des hauteurs et retraits suivants :

Hauteurs de construction

- Cloisons mitoyennes hauteur maximum autorisée 2,50 m à partir du sol du bâtiment.
- Hauteur de construction maximum de 5 m de hauteur à partir du sol du bâtiment, 3 m pour les stands en périphérie du hall.

Aucun accord entre les stands voisins ne pourra être accepté.

Ouvertures sur allées

Tout aménagement en façade devra respecter une ouverture égale à 50 % sur chacune des faces donnant sur une allée de circulation, dans la limite de 8.00 m de fermeture maximum. Tout aménagement de façade devra être soumis à l'approbation de l'organisation. La mise en place de structures transparentes, permettant de visualiser clairement l'intérieur du stand (verre, textiles transparents...) pourra être considérée comme des cloisons ouvertes. Le positionnement et le type de matériaux utilisés devront être précisés, pour acception du projet. La hauteur sera limitée à 2.50 m en bordure d'allée.

Retraits

L'édification des stands doit être réalisée en tenant compte des prescriptions suivantes :

Retraits par rapport aux allées et stands voisins :

- Toute construction ou élément de décor supérieur à 2,50 m doit respecter un retrait de 1,00 m avec le stand voisin et les allées. Sa hauteur est plafonnée à 5 m (3 m pour les stands en périphérie du hall).



LES MEZZANINES NE SONT PAS AUTORISÉES DANS LE HALL B6

Enseignes / Pont lumière autoporté :

- L'enseigne doit se situer dans un espace compris entre 2,50 m et 5 m du sol.
- Les ponts lumière autoportés ne doivent pas dépasser la hauteur de 5,00 m par rapport au sol du bâtiment (hauteur limitée à 3 m pour les stands implantés en pourtour du hall). L'enseigne et la structure autoportée doivent être intégrées dans les limites du stand et respecter un retrait de 1,00 m par rapport aux stands voisins.
- Les oriflammes devront respecter un retrait de 1,00 m avec les stands voisins et ne devront pas empiéter dans les allées.
- Les lumières à éclat et les gyrophares sont interdits.



L'ÉLINGAGE ET LES ACCROCHES À LA CHARPENTE NE SONT PAS AUTORISÉS DANS LE HALL B6

5) LES APPAREILS DE CUISSON OU DE REMISE EN TEMPÉRATURE

Les appareils de cuisson ou de remise en température sont interdits à l'intérieur des chapiteaux, tentes et structures.



**L'UTILISATION DE GAZ EST FORMELLEMENT
INTERDITE**